

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

4860/89 (Presse 22)

1298th Council meeting

- General Affairs -

Brussels, 20 February 1989

President: Mr Francisco FERNANDEZ ORDOÑEZ  
Minister for Foreign Affairs  
of the Kingdom of Spain

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS Minister for Foreign Relations

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Federal Minister for Foreign Affairs

Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER Minister of State,  
Federal Ministry of Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS Deputy Minister for Foreign Affairs

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDOÑEZ Minister for Foreign Affairs

Mr Pedro SOLBES MIRA State Secretary for Relations with the  
European Communities

Mr Apolonio RUIZ LIGERO State Secretary for Trade

France:

Mr Roland DUMAS Ministre d'Etat,  
Ministry of Foreign Affairs

## Ireland:

Italy:

**Mr Renato RUGGIERO** **Minister for Foreign Trade**

### Luxembourg:

**Mr Jacques F. POOS**      **Minister for Foreign Affairs**

### Netherlands:

Mrs Y.M.C.T. van ROOY Minister for Foreign Trade

Baron van VOORST tot VOORST State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Portugal:

Mr Joao de DEUS PINHEIRO Minister for Foreign Affairs

**Mr Vitor MARTINS** State Secretary for European Integration

United Kingdom:

•

Commission:

Mr Jacques DELORS	President
Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN	Vice-President
Mr Manuel MARIN GONZALEZ	Vice-President
Mr Ray MAC SHARRY	Member
Mr Abel MATUTES	Member

UNITED STATES: HORMONES - Conclusions of the Council

The Council took stock of the situation regarding the dispute over hormones with the United States both at multilateral level in GATT and at the level of bilateral contacts with the new United States Administration.

The Council took note of the Commission report on the consultations it had held in Washington on 17 and 18 February 1989 and expressed its appreciation of the results of those consultations and of the efforts made by Mr ANDRIESSEN and Mr MAC SHARRY.

It noted that the terms resulting from the Washington talks were a step in the right direction which should make it possible to reach a solution consistent with Community law.

The Council also noted the preliminary results of the multilateral action initiated by the Community within GATT.

The Council confirmed its conclusions of 23 January 1989. In particular, it requested the Commission to continue the action initiated in GATT to have the United States' unilateral measures condemned, and to continue its efforts at bilateral level to find an amicable settlement to the dispute. It once again called upon the United States Administration to suspend application of the unilateral measures.

The Commission will keep the Council abreast of developments in the situation.

EXPORT OF CERTAIN CHEMICAL PRODUCTS

The Council adopted a Regulation making the export of 8 chemical products subject to a prior authorization to be issued by the competent authorities of the Member States. Such authorization must be refused if there is reason to believe that the products under consideration will be used for the development or production of chemical weapons or that there is a risk of their being delivered directly or indirectly to belligerent countries or to areas of serious international tension.

The products involved are:

	C CN
1. Thiodiglycol	2930 90 90
2. Phosphorus Oxychloride	2812 10 10
3. Dimethyl Methyl Phosponate	2931 00 00
4. Methyl Phosphonyl Difluoride	2931 00 00
5. Methyl Phosphonyl Dichloride	2931 00 00
6. Dimethyl Phosphite	2920 90 90
7. Phosphorus Trichloride	2812 10 10
8. Trimethyl Phosphite	2920 90 90

The content of this list may be re-examined if necessary.

This Regulation, which is based on a Commission proposal, ensues from a consensus reached in Political Co-operation (in particular at the meeting of Ministers for Political Co-operation in Madrid on 14 February 1989) that it is necessary to take urgent measures to control the export of certain chemical products which could be used for the production of such weapons.

It should be noted that, at the international conference on chemical weapons which took place in Paris from 7 to 11 January 1989 the Member States of the European Economic Community strictly condemned the use of chemical weapons and underlined their commitment to the early conclusion of a global, comprehensive

and verifiable convention on the prohibition of the development, production, stockpiling and use of chemical weapons and on their destruction.

- The Regulation does not change the scope for Member States to carry out, in accordance with the Treaty, other export and transit control activities designed to prevent the development, production, stockpiling and proliferation of chemical weapons.

The Regulation will enter into force on the day of its publication in the Official Journal of the European Communities, i.e. on 22 February 1989.

RELATIONS WITH TUNISIA

The Council prepared for the 4th meeting of the EEC-Tunisia Co-operation Council, which was held at the beginning of that same afternoon.

PREPARATION OF THE Vth EEC-CENTRAL AMERICA MEETING (SAN PEDRO SULA, 27 AND 28.II.1989)

The Council agreed on the common position for the forthcoming EEC-Central America Ministerial Conference in San Pedro Sula, the major political significance of which it emphasized.

FINANCIAL AND TECHNICAL CO-OPERATION WITH THE LATIN AMERICAN AND ASIAN DEVELOPING COUNTRIES

The Council noted that the Commission would shortly be submitting to it a report on financial and technical co-operation with the Latin American and Asian developing countries covering the period 1976 to 1988.

The report will be examined by the Permanent Representatives Committee as soon as it is received, with a view to preparing the discussions of the next Development Council meeting in May 1989.

RENEWAL OF THE ACP-EEC CONVENTION

The Council noted a report from the Presidency and information provided by Vice-President MARIN on the conduct and results of the ministerial negotiating meeting on the renewal of the ACP-EEC Convention, held in Brazzaville on 16 and 17 February 1989.

RELATIONS WITH POLAND

The Council adopted the Decision authorizing the Commission to negotiate a trade and commercial and economic co-operation agreement between the European Economic Community and the People's Republic of Poland.

RELATIONS WITH BULGARIA

The Council adopted the Decision authorizing the Commission to negotiate a trade and commercial and economic co-operation agreement between the European Economic Community and the People's Republic of Bulgaria.

RELATIONS WITH THE USSR AND THE COUNTRIES OF EASTERN EUROPE

At the initiative of the Belgian delegation and taking into account a Commission discussion paper submitted to the European Council in Rhodes, the Council held a policy debate on the co-ordination of the various aspects of co-operation with the USSR and the other countries of Eastern Europe.

After noting the Commission's intention to submit a new document on the subject to it in the near future, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue preparing the issue and to report to it in due course.

RELATIONS WITH THE COUNCIL OF EUROPE

At the initiative of the Netherlands delegation, the Council held a preliminary discussion on strengthening the Community's links with the Council of Europe.

It agreed to continue its discussions on the subject at its meeting on 20 March on the basis of a document which the Commission would be forwarding to it in due course.

MISCELLANEOUS DECISIONSRelations with the Gulf States

The Council adopted the Decision concerning the conclusion of the Co-operation Agreement between the European Economic Community, of the one part, and the countries parties to the Charter of the Co-operation Council for the Arab States (the State of the United Arab Emirates, the State of Bahrain, the Kingdom of Saudi Arabia, the Sultanate of Oman, the State of Qatar and the State of Kuwait), of the other part, signed in Luxembourg on 15 June 1988.

Imports of Mediterranean agricultural products

The Council adopted the Regulations:

- on the procedure to be applied to certain agricultural products originating in various Mediterranean third countries;
- establishing Community surveillance for imports of certain agricultural products originating in Cyprus, Yugoslavia, Egypt, Jordan, Israel, Tunisia, Syria, Malta and Morocco (1989).

These two Regulations are aimed at ensuring the proper management of the import arrangements laid down for certain agricultural products in the Additional Protocols to the Mediterranean Agreements. The arrangements provide for the progressive reduction of certain duties applied to those products, subject, for some of them, to a reference quantity which, in the event of difficulties on the Community market or of an overrun of the reference quantity, may be transformed into tariff quotas.

The Regulations basically introduce two control instruments: a Community surveillance system whereby the Member States submit import statistics to the Commission and the establishment by the Commission, on the basis of data collated by the Member States, of a review, by product and by country, of trade flows in the products concerned.

#### Relations with Canada: Liquor Boards Agreement

The Council adopted the Decision on the conclusion of an Agreement between the European Economic Community and Canada concerning trade and commerce in alcoholic beverages.

This Agreement incorporates the settlement reached by the Community and Canada on 17 December 1988 in the light of the findings and conclusions of the GATT Panel on Import, Distribution and Sale of Alcoholic Drinks by Canadian Provincial Marketing Agencies.

#### Textiles

The Council adopted three Decisions concerning the provisional application of the Agreed Minutes amending the Agreement between the European Economic Community and - the Republic of India  
- the Kingdom of Thailand  
- the Republic of the Philippines respectively on trade in textile products.

#### Anti-dumping

The Council adopted the Regulation imposing a definitive anti-dumping duty on imports of urea originating in the United States of America or Venezuela and amending Council Regulation (EEC) No 3339/87.

At the same time it was noted that the Commission could, pursuant to Articles 9 and 10 of the basic Regulation (No 2423/88 of 11 July 1988), accept the undertakings given by Austria, Hungary, Malaysia and Romania, in the context of anti-dumping proceedings as regards imports of urea from those countries.

Steel

The Council gave its assent under the second paragraph of Article 54 of the ECSC Treaty to the granting of a global loan to the Istituto Mobiliare Italiano (IMI) for the financing of investment programmes which contribute to facilitating the marketing of Community steel.

Agriculture

The Council adopted the Decisions:

- introducing a Community financial measure for the eradication of Contagious Bovine Pleuropneumonia (CBPP) in Portugal. The main objective of this Decision is to reduce the period for the eradication of this disease;
- extending certain provisions on the supply of milk and milk products at a reduced price to cover Portugal.

This Decision will enable Portugal to participate in a number of measures adopted under the common organization of the market in those products in favour of certain categories of persons.

Appointment

The Council adopted a Decision replacing a member of the Advisory Committee on Vocational Training.

---

Bruxelles, le 16 février 1989.

433

**NOTE BIO (89) 52 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

**PREPARATION DU CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (N. Wegter)**

Nous avons brièvement fait le point en ce qui concerne les principaux points à l'ordre du Jour du Conseil "Affaires Générales" de lundi prochain quant aux thèmes qui affectent les compétences de M. Andriessen.

Voici une énumération de ces points :

**1. Hormones**

Dans le contexte du rapport oral que le Vice-Président Andriessen va donner en ce qui concerne sa visite, avec M. MacSharry à Washington le week-end prochain, il va informer le Conseil en ce qui concerne l'état du litige "hormones" entre Washington et Bruxelles.

Malgré certaines indications dans la presse, notamment américaine, que le gouvernement américain semble être plus flexible qu'auparavant en la matière, il nous paraît pour l'instant hautement prématûr de préjuger les possibilités d'un progrès substantiel en la matière, ce week-end déjà. On peut simplement constater que les deux parties concernées ne cessent de répéter qu'ils veulent tout faire afin d'éviter une escalade du conflit.

**2. Relations Est/Ouest**

Les Ministres vont se référer à un document préparé par la Commission et qui a été soumis au Conseil européen de Rhodes, concernant les futures relations entre la Communauté et les pays de l'Est. Etant donné que ce dernier document n'a pas été discuté à Rhodes, il a semblé utile de le faire inscrire à l'ordre du Jour de cette session.

Le document a un caractère assez général mais il y a peut-être lieu de citer une phrase qui rend suffisamment claire la conception qui est à la base de ce document : ". . . . que les Etats membres et la Communauté définissent une conception globale de leurs rapports avec l'Europe de l'Est et jouent un rôle actif dans le processus en cours de normalisation dans les relations Est-Ouest."

### 3. Accords de commerce et de coopération avec la Pologne et la Bulgarie

Le 23 décembre 1988, la Commission a soumis au Conseil deux projets de directive de négociation en vue de procéder à la négociation d'un accord de commerce et de coopération respectivement avec la Pologne et la Bulgarie.

Depuis, des progrès sensibles ont été enregistrés au niveau des fonctionnaires en ce qui concerne la substance de ces accords. Il ne reste essentiellement qu'à décider de la base juridique de ces propositions, pour lesquelles la Commission a proposé le seul article 113 du Traité. Par contre, la majorité des délégations estime nécessaire d'y ajouter l'article 236 du Traité, ce qui implique entre autres une consultation du Parlement.

### 4. Exportation de certains produits chimiques

La Commission vient de soumettre au Conseil une proposition de règlement concernant l'exportation de certains produits chimiques. En effet, la proposition vise à subordonner l'exportation de certains produits à la présentation d'une autorisation préalable d'exportation, à délivrer par les autorités compétentes des Etats membres ou à des procédures équivalentes. La proposition en question stipule notamment que ".... s'il y a raison de croire que les produits en cause risquent d'être délivrés directement ou indirectement à des pays belligérants ou dans des zones de tension internationale grave, aucune autorisation n'est délivrée ou l'exporation est interdite par des procédures équivalents."

Une proposition similaire, mais portant sur une liste de produits plus succincte, a été introduite au Conseil en 1984 mais cette proposition n'a pas été adoptée à l'époque puisque la majorité des délégations n'a pas considéré le sujet comme étant de la compétence communautaire.

Depuis, les Etats membres, à titre individuel, ont fait partie d'un groupe informel présidé par l'Australie et auquel plusieurs autres membres de l'OCDE ont également fait partie. Dans le contexte de ce groupe, un système de licence pour les exportations des produits concernés a été effectué et ceci de manière identique au système maintenant préconisé par la nouvelle proposition de la Commission.

### 5. Relations Communauté / Conseil de l'Europe

Suite à une demande de la délégation néerlandaise - les Pays-Bas assurant maintenant la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe - il a été décidé de faire figurer à l'ordre du jour de cette séance un mémorandum de la délégation néerlandaise en ce qui concerne les relations entre la Communauté et le Conseil de l'Europe. Sans qu'un large débat soit déjà prévu maintenant, la délégation néerlandaise va sans doute utiliser cette séance pour introduire les grandes lignes de son Memorandum qui porte essentiellement sur une meilleure coordination entre les deux instances, notamment :

- . continuation des contacts entre la Commission et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe;
- . établissement d'une concertation, deux fois par an, entre la Commission, la présidence du Conseil de la Communauté, d'une part, et la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, d'autre part;
- . l'amélioration de la coordination, dans les capitales des Etats membres, entre les activités relevant de la Communauté et du Conseil de l'Europe.

Amitiés,  
C.D. Ehliermann.

Bruxelles, le 17 février 1989

NOTE BIO (89) 52 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

**PREPARATION DU CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (J. Vale de Almeida)**

Nous avons très brièvement fait le point sur les thèmes à l'ordre du Jour du Conseil Affaires Générales de lundi prochain qui relèvent des compétences de M. Matutes:

**1. Conseil de Coopération CEE/Tunisie**

Il s'agit du 4ème Conseil, prévue dans le cadre de l'accord de coopération. C'est le premier Conseil de Coopération depuis les changements politiques introduits en Tunisie en novembre 1987 et il intervient à un moment difficile pour l'économie tunisienne, heurtée l'année dernière par la sécheresse et l'invasion de criquets pélerins.

Les échanges commerciaux, l'aide alimentaire et l'ensemble de la coopération économique et financière seront parmi les sujets à traiter lors de la réunion du Conseil de Coopération prévu pour 12h le lundi, dans le cadre du Conseil Affaires Générales. M. Matutes y participe en représentation de la Commission. La délégation tunisienne est présidée par M. Abdelhamid Eschelkh, Ministre des Affaires Etrangères.

**2. Amérique Centrale ("San José V")**

Le Conseil s'occupera de la préparation de la prochaine réunion de la Conférence Ministérielle entre la Communauté et les pays centre-américains et du Groupe Condadora ("San José V"), prévue pour les 27-28 février à San Pedro Sula (Honduras). Les discussions tiendront sûrement compte des derniers développements en Amérique Centrale, notamment les résultats du sommet du Salvador. M. Matutes avait fait Jeudi une déclaration au nom de la Commission se félicitant des conclusions du sommet centre-américain et ajoutant que la Commission est prête à appuyer le plan présenté par les pays centre-américains, à discuter par les Ministres des Douze et les Ministres d'Amérique Central à San Pedro Sula.

Amitiés,

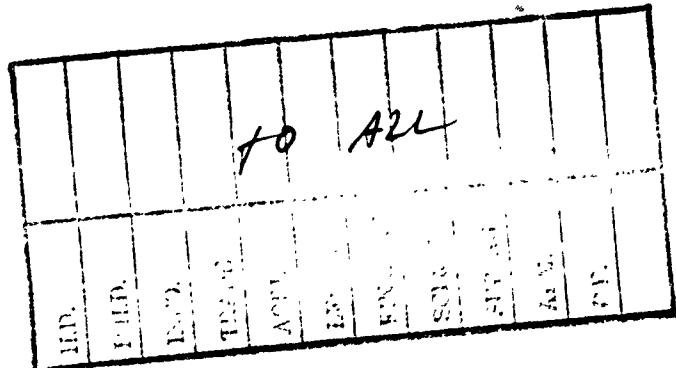
C.D. Entermann 

MESSAGE # 73

RCV LN 1

02/20 1155  
64215EURCOM UW

21877 COMEU B



DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.

A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON

REF: 17:54 20-02-89 000165270 - 000165304

/TELEXANNY

BRUXELLES, LE 20 FEVRIER 1989.

NOTE BIO (89) 52 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX

CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' (N. WEGTER)

1. LITIGE HORMONES

M. LE VICE-PRESIDENT ANDRIESSEN A FAIT UN RAPPORT ORAL DES RESULTATS DE SON VOYAGE AVEC SON COLLEGE M. MACSHARRY A WASHINGTON LE WEEK-END DERNIER (VOIR AUSSI BIO 56) AU COURS DUQUEL, ENTRE-AUTRES, LE PROBLEME DES HORMONES A ETE DISCUITE.

TOUTES LES DELEGATIONS QUI ONT ENSUITE PRIS LA PAROLE SE SONT FELICITES DE LA FACON AVEC LAQUELLE LES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ONT NEGOCIE, CONFIRMANT LA FERMETE SUR LE PLAN DE L'APPLICATION DE LA LEGISLATION COMMUNAUTAIRE D'UNE PART ET LA FLEXIBILITE EN CE QUI CONCERNE LES MODALITES POUR TROUVER UNE SOLUTION DE COMPROMIS RAISONNABLE.

IL A ETE NOTE EGALEMENT AVEC SATISFACTION QUE, MALGRE L'OPPOSITION DE L'ADMINISTRATION AMERICAINE VIS-A-VIS DE LA LEGISLATION COMMUNAUTAIRE CONCERNEE, WASHINGTON EST APPAREMMENT DISPOSE A ASSURER LA LIVRAISON DE LA VIANDE COMPATIBLE AVEC NOTRE LEGISLATION C'EST-A-DIRE LA VIANDE QUI N'A PAS ETE TRAITEE AUX HORMONES.

A TITRE DE CONCLUSION, LA PRESIDENCE A CONSTATE LES POINTS SUIVANTS :

1. LE CONSEIL A PRIS NOTE DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES CONSULTATIONS QU'ELLE A MENEES A WASHINGTON LES 17 ET 18 FEVRIER ET A EXPRIME SON APPRECIATION POUR LES EFFORTS DEPLOYES A CETTE OCCASION PAR LE VICE-PRESIDENT ANDRIESSEN ET M. MACSHARRY.

IL A CONSTATÉ QUE LE DISPOSITIF RESULTANT DES CONSULTATIONS DE WASHINGTON CONSTITUE UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION ET IL A EXPRIME L'ESPOIR QUE LE PROBLEME PUISSE AINSI ETRE REGLE DANS LE PLEIN RESPECT DE LA LEGISLATION COMMUNAUTAIRE.

LE CONSEIL A EGALLEMENT PRIS NOTE DES PREMIERS RESULTATS ENREGISTRES A LA SUITE DE L'ACTION MULTILATERALE ENGAGEE PAR LA COMMUNAUTE AU SEIN DU GATT ET A INVITE LA COMMISSION A POURSUIVRE SES EFFORTS. DANS CE CONTEXTE, LE CONSEIL CONFIRME SES CONCLUSIONS TIREES EN DATE DU 23 JANVIER DERNIER EN CE QUI CONCERNE LE PROBLEME DES HORMONES ET NOTAMMENT L'INVITATION A LA COMMISSION DE POURSUIVRE L'ACTION ENGAGEE AU GATT VISANT A OBTENIR LA CONDAMNATION DES

MESURES UNILATERALES DE RETORSION PRISES PAR LES ETATS-UNIS EN VIOLATION DES REGLES DU GATT.

DANS CES CONDITIONS, LE CONSEIL A CONVENU DE REVENIR SUR CE DOSSIER POUR EVALUER LES RESULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF CONVENU AVEC LES ETATS-UNIS ET A INVITE LA COMMISSION A TENIR LE COREPER AINSI QUE LE COMITE 113 REGULIEREMENT INFORME DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION.

## 2. EXPORTATIONS DE PRODUITS CHIMIQUES

APRES UN DEBAT TRES BREF, LA PRESIDENCE A PU CONSTATER L'ACCORD UNANIME DU CONSEIL VIS-A-VIS DE LA PROPOSITION POUR UN REGLEMENT CONCERNANT LES EXPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS CHIMIQUES.

CET ACCORD A PU ETRE CONSTATE APRES QUE LES TROIS DELEGATIONS AYANT JUSQU' ICI MAINTENU UNE RESERVE, LES PB D'UNE PART ET UK ET DK D'AUTRE PART, SE SONT ALIGNEES SUR LA POSITION MAJORITAIRE QUI SE DEGAGEAIT DEJA AU NIVEAU DU COREPER.

LA DELEGATION NEERLANDAISE TOUT EN SOUSCRIVANT A LA PROPOSITION EN QUESTION A NOTE QUE LA LEGISLATION COMMUNAUTAIRE ENVISAGEE NE PEUT NULLEMENT EXCLURE DES DISPOSITIONS SUR LE PLAN NATIONAL AYANT UN CHAMP D'APPLICATION PLUS ETENDU QUE CELUI PREVU PAR LA LEGISLATION COMMUNAUTAIRE. EN OUTRE, ELLE A EGALEMENT CONSIDERE QUE LE SYSTEME DE SURVEILLANCE CONVENU MAINTENANT DEVRAIT ETRE ETENDU DANS UNE PHASE ULTERIEURE AUX INSTALLATIONS POUR PRODUIRE CERTAINES ARMES CHIMIQUES.

LA PRESIDENCE A CONFIRME LES THESES DE LA DELEGATION NEERLANDAISE EN SOULIGNANT QUE LA LEGISLATION COMMUNAUTAIRE ADOPTEE MAINTENANT, NE CONSTITUE QU'UNE PREMIERE ETAPE DANS UNE PROCESSUS QUI VA ALLER PLUS LOIN.

D'AUTRE PART, LES DELEGATIONS BRITANNIQUE ET DANOISE SE SONT DECLAREES D'ACCORD AVEC LA BASE JURIDIQUE DE LA PROPOSITION EN QUESTION, C'EST-A-DIRE L'ARTICLE 113 , CE QUI IMPLIQUE DONC QUE CES DELEGATIONS N'ONT PAS INSISTE POUR Y AJOUTER L'ARTICLE 235 DU TRAITE.

LA SEANCE SE POURSUIT CET APRES-MIDI.

MATERIEL DIFFUSE AU COURS DU RENDEZ-VOUS DE MIDI

IP 86 - LA COMMUNAUTE ET LE JAPON COOPERENT DANS LA FUSION THERMONUCLEAIRE

IP 91 - COMMISSION EUROPEENNE DONNE EXEMPTION A UNE CONVENTION ENTRE EUROTUNNEL, SNCF ET BR.

IP 92 - AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE EN FAVEUR DES REFUGIES SOMALIENS ET SOUDANAIS EN ETHIOPIE.

IP 93 - INTEGRATION REGIONALE PAYS ARABES

DISCOURS DE M. SCHMIDHUBER A BONN.

AMITIES,

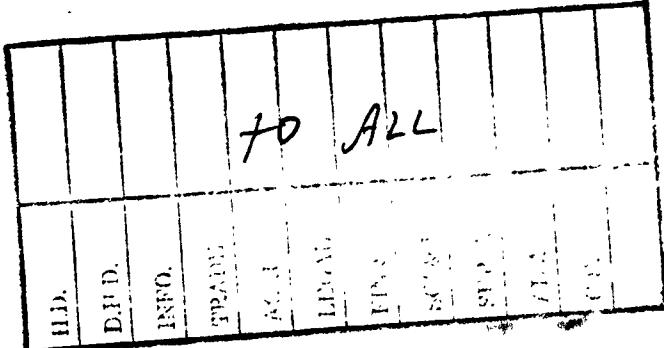
C.D. EHLERMANN

+++ END OF TEXT +++

64215EURCOM UW

21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 11:35 21-02-89 6411 - 6449



DUPPLICATA POSSIBLE  
/TELEXANNY

BRUXELLES, LE 21 FEVRIER 1989.

NOTE BIO (89) 52 (SUITE 3) AUX BUREAUX NATIONALS  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE  
CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' (N. WEGTER)  
RELATIONS EST/UEST

SUITE A UNE DEMANDE DE LA DELEGATION BELGE, LE CONSEIL S'EST REFERE  
A UN DOCUMENT SUR LES RELATIONS EST/UEST PREPARE PAR LA COMMISSION  
ET SOUMIS AU CONSEIL EUROPEEN DE RHODES.

LA DELEGATION BELGE A DEMANDE A FAIRE UN FOLLOW-UP SUITE A LA  
DERNIERE REUNION DE 'GYMNICH' AFIN D'ETABLIR UNE VISION GLOBALE ET  
COHERENTE EN CE QUI CONCERNE L'APPROCHE FUTURE DE LA COMMUNAUTE  
VIS-A-VIS DES PAYS DE L'EST. EN EFFET, CETTE DELEGATION A PLAIDE  
POUR UNE SYNERGIE ENTRE LES ASPECTS QUI AFFECTENT LA COOPERATION  
POLITIQUE, D'UNE PART, ET CEUX QUI SONT DIRECTEMENT LIES AUX  
COMPETENCES COMMUNAUTAIRES, D'AUTRE PART.

TOUT EN SOULIGNANT LE CARACTERE COMPLEMENTAIRE DES INITIATIVES  
EVENTUELLES SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE PAR RAPPORT AUX ACTIONS  
NATIONALES, LA DELEGATION BELGE A SUGGERE QUE DES REFLEXIONS  
CONCRETES SOIENT FAITES EN MATIERE DE CREDITS A L'EXPORTATION ET  
DE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS. ELLE A EGALLEMENT FAIT REFERENCE A  
L'ETABLISSEMENT DE 'BUSINESS CENTERS' DANS LES PAYS DE L'EST ET DES  
ACTIONS QUI POURRAIENT ETRE PREPAREES POUR FAIRE SUITE A LA

DERNIERE CONFERENCE CSCE A VIENNE.

LE VICE-PRESIDENT ANDRIESSEN A FAIT PART DE SES REFLEXIONS QUI DANS UNE LARGE MESURE REJOIGNENT CELLES EXPRIMEES PAR LE MINISTRE BELGE M. TINDEMANS. IL A RAPPELE QUE LE DOCUMENT DESTINE A LA CONFERENCE DE RHODES A FAIT DES SUGGESTIONS CONCRETES AFIN D'ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION EN MATIERE DE POLITIQUE DE COOPERATION AVEC LES PAYS DE L'EST, CE MEME DOCUMENT PRECISANT QUE LES REFORMES EN COURS DANS CERTAINS PAYS DE L'EST NECESSITENT UNE NOUVELLE REFLEXION DE NOTRE PART.

CE CONSTAT SE REFLETE EGALEMENT DANS LES DECISIONS DU CONSEIL DU 25 JUILLET 1988 OU L'EXPLORATION DE NOUVELLES POSSIBILITES POUR UNE COOPERATION AVEC LES PAYS CONCERNES A ETE REQUISE.

LE VICE-PRESIDENT ANDRIESSEN A PLAIDE EGALEMENT EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE SYNERGIE ENTRE LES ACTIONS DANS LE CONTEXTE DE LA COOPERATION POLITIQUE, D'UNE PART, ET LES ACTIONS PUREMENT COMMUNAUTAIRES, D'AUTRE PART. IL A PRECISE, A TITRE D'EXEMPLE, QU'UNE POSITION BIEN COORDONNEE S'IMPOSE DU COTE DE LA COMMUNAUTE, PAR EXEMPLE EN RELATION AVEC LA CONFERENCE ECONOMIQUE QUI VA ETRE TENUE A BONN POUR FAIRE SUITE A LA DERNIERE CONFERENCE CSCE DE VIENNE. A CETTE FIN, IL A ESTIME NECESSAIRE QUE LA PRESENCE DE LA COMMISSION SOIT ASSUREE A CETTE REUNION.

SEULEMENT QUELQUES DELEGATIONS (PORTUGAL, UK, PB) SE SONT EXPRIMEES ENSUITE ET ONT TOUTES MIS L'ACCENT SUR LE CARACTERE COMPLEMENTAIRE DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES A PRENDRE, PAR RAPPORT AUX ACTIONS NATIONALES.

A TITRE DE CONCLUSION, LE PRESIDENCE A CHARGE LE COREPER D'APPROFONDIR L'ETUDE DES QUESTIONS SOULEVEES, EN FAISANT REFERENCE EN PARTICULIER AU DOCUMENT DE LA COMMISSION DE RHODES AINSI QU'A UN DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA DELEGATION BELGE.

#### RELATIONS AVEC LA POLOGNE ET LA BULGARIE

LE CONSEIL A ADOPTE A L'UNANIMITE DEUX PROPOSITIONS DE DIRECTIVE DE NEGOCIATION AVEC LA POLOGNE D'UNE PART, ET LA BULGARIE D'AUTRE PART. DANS LES DEUX CAS, LA COMMISSION EST MAINTENANT AUTORISEE A OUVRIR DES NEGOCIATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE COMMERCE ET DE COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE AVEC LES DEUX PAYS DE L'EST CONCERNES. LES DIRECTIVES ONT ETE ACCEPTEES AVEC COMME BASE LES ARTICLES 113 ET 235.

AMITIES,

C.D. EHLERMANN

+++ END OF TEXT +++

003785

MESSAGE # 85  
RCV LN 1

02/21 1026  
64215EURCOM UW

21877 COMEU B

TO	
POL	
PRO	
TRADE	
AGRI	<i>TO</i>
LUCAS	<i>ALL</i>
FIN & ECO	
SOC & ENV	
SET POL	
AID	
CF	

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 16:26 21-02-89 000021171 - 000021214

/TELEXED  
BRUXELLES, LE 21 FEVRIER 1989  
NOTE BIO (89) 52 (SUITE 4 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (J. VALE DE ALMEIDA)

CONSEIL COOPERATION CE/TUNISIE

PRECEDE D'UN DEJEUNER INFORMEL AVEC LA PRESENCE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES TUNISIEN, LE CONSEIL DE COOPERATION CE/TUNISIE S'EST REUNI EN DEBUT D'APRES MIDI.

LE PRESIDENT DU CONSEIL, M. FERNANDEZ ORDONEZ, LE MINISTRE ESCHEICK ET LE COMMISSAIRE MATUTES ONT DRESSE UN BILAN TRES POSITIVE DE LA COOPERATION ET ONT REAFFIRME LA VOLONTE DES PARTIES D'APPROFONDIR ET ELARGIR LES DOMAINES D'ACTIONS COMMUNES. LE CONSEIL A PRIS NOTE DES PREOCCUPATIONS TUNISIENNES CONCERNANT LE DEFICIT COMMERCIAL SUBSISTANT DANS SES RAPPORTS AVEC LA CE, ACCENTUE, EN 1988, EN RESULTAT DE LA SECHERESSE (APRES UNE NETTE AMELIORATION DEPUIS 1986). LA COMMUNAUTE A DONNE L'ASSURANCE QUE LE REEXAMEN DU REGIME APPLICABLE A L'HUILE D'OLIVE - UNE DES PRINCIPALES EXPORTATIONS DE LA TUNISIE ET POUR LAQUELLE LA CE ASSURE L'EXPORTATION EFFECTIVE DE 46.000 TONNES - SERA EFFECTUE AVANT LE 30 JUIN 1990. LE CONSEIL A PRIS NOTE D'UNE DEMANDE TUNISIENNE DE SUPPRIMER LES CONTINGENTS ENCORE EXISTANTS POUR LES EXPORTATIONS DE TISSUS DE COTON ET DE PANTALONS, MAIS LA COMMUNAUTE A FAIT REMARQUER QUE CES EXPORTATIONS RESTENT SENSIBLEMENT INFÉRIEURES AUX NIVEAUX CONVENUS.

PLUSIEURS AUTRES DOMAINES DE LA COOPERATION ONT ETE EVOQUES (AIDE ALIMENTAIRE, APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS ALIMENTAIRES EN PROVENANCE DE LA CE, LIAISONS ENTRE PME, CAPITAUX A RISQUE, ETC.) AU LONG D'UN CONSEIL QUI, SELON LES DEUX PARTIES, AURA PERMIS D'INTENSIFIER LA COOPERATION EXISTANTE.

M. MATUTES A EXPRIME LE SOUHAIT QUE LA COOPERATION AVEC LA C.E. PUISSE SE TRADUIRE PAR UN APPUI EFFECTIF AUX EFFORTS EXEMPLAIRES DE REDRESSEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ENTREPRIS EN TUNISIE DEPUIS NOVEMBRE 1987.

AMERIQUE CENTRALE (SAN JOSE V)

LES DOUZE SE SONT MIS D'ACCORD SUR UNE POSITION COMMUNE A PRESENTER LORS DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE ENTRE LA COMMUNAUTE

ET LES PAYS CENTRE-AMERICAINS ET DU GROUPE CONTADORA ('SAN JOSE V')  
PREVUE POUR LES 27-28 FEVRIER A SAN PEDRO SULA (HONDURAS). LE  
COMPROMIS, ETABLIS SUR BASE D'UNE PROPOSITION DE M. MATUTES,  
ACCOMPAGNE D'UNE DECLARATION SOUSCRITE PAR TROIS DELEGATIONS,  
PERMETTRA A LA COMMUNAUTE DE FAIRE PREUVE D'OUVERTURE A L'EGARD DES  
SOUHAITS DES PAYS D'AMERIQUE CENTRAL DE VOIRE APPROFONDIR ET  
ELARGIR LE SOUTIEN DE LA CE NOTAMMENT DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT  
DU COMMERCE INTRA-REGIONAL.

AMITIES,  
C.D. EHLERMANN

+++ END OF TEXT +++

002946

64215EURCOM UW